



Tromperie ou arnaque sur la marchandise.

Par **zoule80**, le **26/03/2010** à **12:38**

Bonjour,

j'ai acheté il y a 2 jours un VTT neuf dans un magasin spécialisé. A la sortie de l'atelier de préparation, il présente un dysfonctionnement au niveau de la fourche donc nous décidons avec le vendeur de le retourner à l'atelier. Un autre technicien vérifie le VTT et là il m'apprend que le VTT n'est pas neuf et qu'il a déjà servi.

Quels sont mes droits ?

Le vélo n'a jamais roulé car le vélo n'est jamais sorti du magasin. J'ai contacté le responsable du magasin qu'il m'a confirmé que le vélo est un retour d'un client qui n'avait pas été satisfait. Que dois je faire ? je n'ose pas rouler avec.